



Communauté
de Communes
**Bastides
Dordogne
Périgord**

36 Bd de Stalingrad
24150 LALINDE

Tel : 05 53 73 56 20
Fax : 05 53 73 56 21
Mail : ccbdp@ccbdp.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BASTIDES DORDOGNE -PERIGORD**

Nombre de Conseillers en
exercice : 64

Présents

- Titulaires :

- Suppléants :

Procurations :

Votants :

Pour :

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mai, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES des BASTIDES DORDOGNE-PERIGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle La Calypso, à BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc GOUIN.

Date de convocation : 10/05/2022

PROJET

n° 2022 - 05 - 01

OBJET :

**Avenant à la
convention SRDEII
avec la Région
Nouvelle Aquitaine**

Le Président explique que la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord a signé avec la Région Nouvelle Aquitaine une convention SRDEII qui arrive à échéance le 1er juillet 2022. Le prochain Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et d'aides aux entreprises sera adopté lors de la plénière du Conseil régional du 20 juin prochain (la loi prévoyant son adoption dans l'année suivant les élections régionales). Suivra l'arrêté préfectoral d'approbation qui le rendra opposable à l'ensemble des collectivités.

Afin d'éviter tout vide juridique pour les interventions au titres de L1511-2/L1511-7 et L1511-3 du CGCT, il convient d'autoriser le Président à voter un avenant.

Le Président propose une prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2023 afin de laisser le temps à la rédaction et au vote d'une nouvelle convention.

Le nouveau schéma sera adopté en juin, suivi de l'arrêté préfectoral et du nouveau règlement d'intervention de la Région des aides aux entreprises (adoption au plus tard en décembre 2022). Par la suite, il conviendra de voter une nouvelle convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer l'avenant en annexe à la convention SRDEII.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 18 mai 2022

Le Président,

Jean-Marc GOUIN

